

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre, vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, DURAND René, BRAUD Marie, TORCHEUX Frédéric, ROUX Vincent, PINTO Miguel, MORISSEAU Christian, BON Erwan, PONCHON Marcel.

Absente excusée : MARTEL Caroline (pouvoir à DURAND René)

Monsieur PINTO Miguel a été nommé secrétaire de séance

Ordre du Jour :

- ↵ Travaux salle des fêtes Bernard RAISON ;
- ↵ Déclaration boues épandues ;
- ↵ Renouvellement contrats entretien voirie 2024 ;
- ↵ Effacement des réseaux : choix des candélabres ;
- ↵ Numérotation des habitations : modification « Impasse les Macées » ;
- ↵ Recensement de la population 2024 : agent recenseur ;
- ↵ Délibérations diverses (RPQS ; décisions modificatives, demandes de subvention) ;
- ↵ Questions diverses (repas des Anciens 2023, GROUPAMA, taxe GEMAPI)

TRAVAUX SALLE DES FÊTES BERNARD RAISON

- DEVIS PEINTURE A VALIDER

Suite à la réunion de la commission Travaux et en accord avec le Conseil Municipal, des devis ont été sollicités pour la réfection des peintures de la salle des fêtes Bernard RAISON.

L'entreprise qui a été retenue est POUSSIER Peintures pour un montant de 8 419.85 € HT, soit 10 103.82 € TTC.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour entériner cette décision. Ils acceptent à l'unanimité.

- PROJET DE MODIFICATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE

Il a été évoqué de modifier le système de chauffage de la salle Bernard Raison.

Actuellement ce bâtiment est chauffé par deux souffleries électriques très énergivores.

Il est envisagé, en accord avec la scierie RBD, de raccorder la salle au réseau qui alimente la mairie, en provenance de la chaufferie bois.

Madame le Maire présente les devis de 3 entreprises

Les trois propositions étant différentes (terrassment compris ou non, filtres prévus ou pas, etc.), l'entreprise qui est pour l'instant retenue, sous réserve du tarif complémentaire prévu pour l'ajout de filtres.

L'assemblée charge également Madame le Maire de faire chiffrer le terrassment.

DECLARATION DES BOUES EPANDUES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année, la collectivité se devait de déclarer la procédure d'épandage des boues issues de la station d'épuration auprès du MESE, un service dépendant de la Chambre d'Agriculture.

Suite à la crise sanitaire, les boues ont été incinérées en 2020 et 2021, puis traitées à la chaux et épandues en 2022.

Or, le MESE n'existe plus : nous avons donc contacté les services compétents à plusieurs reprises afin de connaître la nouvelle procédure de déclaration.

La commune n'a pas accès directement à la nouvelle plate-forme.

La Chambre d'Agriculture peut assurer cette prestation pour un montant de 100 € HT par an (ensemble des données fournies par la commune).

Le Conseil Municipal décide de faire faire la déclaration par la Chambre d'agriculture pour 100 € HT.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS ENTRETIEN VOIRIE 2024

- **ENTREPRISE BALAYAGE VOIRIE**

Le tarif pour la prestation de balayage de la voirie 2024 passe à 113 € contre 109.50 € par passage en 2023.

Le Conseil Municipal accepte.

- **ENTREPRISE ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Le tarif pour la prestation d'entretien des espaces verts 2024 passe à 45 € par heure contre 39 € en 2023.

Le Conseil Municipal accepte.

EFFACEMENT DES RESEAUX : CHOIX DES CANDELABRES

Une réunion a été organisée avec les représentants de Territoire Energie 61 et de la CDC Andaine Passais pour les travaux d'effacement des réseaux votés en juin dernier.

Les candélabres ont été choisis.

Le coût de cet investissement s'élève à 39 177.76 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de solliciter un prêt, charge Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et l'autorise à signer tous documents à intervenir.

NUMEROTATION DES HABITATIONS : MODIFICATION « IMPASSE LES MACEES »

Le Conseil Municipal a délibéré sur la dénomination des voies.

Une modification est à apporter pour ce qui concerne le chemin menant au lieu-dit « Les Macées ».
Madame le Maire propose de valider cette modification de la voie en la nommant « Impasse les Macées »

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette modification.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 : AGENT RECENSEUR

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Madame VALLEE secrétaire de mairie a été nommée coordonnateur communal.

Madame le Maire propose qu'elle assume également les fonctions d'agent recenseur.

Le Conseil Municipal nomme Madame VALLEE Marie agent recenseur et autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions en ce sens.

DELIBERATIONS DIVERSES

- Rapports sur le Prix la Qualité du Service (RPQS)

- RPQS Assainissement Perrou 2022

Comme chaque année le Conseil Municipal doit délibérer sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement de Perrou.

Madame le Maire porte donc ce document à la connaissance de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

- RPQS Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de DOMFRONT 2022

Lecture faite du RPQS 2022, le Conseil Municipal décide de le valider.

- RPQS CDC Andaine-Passais Gestion des Déchets 2022 et SPANC 2022

Madame le Maire présente les RPQS 2022 du service Gestion des déchets et du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CDC Andaine-Passais.

Les membres du Conseil Municipal décident de les accepter.

Madame le Maire en profite pour faire un rappel sur les changements au 1^{er} janvier 2024 concernant le tri des déchets organiques, qui devront être stockés dans un composteur.

- DECISIONS MODIFICATIVES

- Panneaux Photovoltaïques : Impôts sur les sociétés

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la Direction Départementale des Services Fiscaux de l'Orne, l'informant que la production d'électricité engendrée par les panneaux photovoltaïques est considérée comme une activité commerciale. La collectivité doit de ce fait s'acquitter de l'impôt sur les sociétés.

Les déclarations obligatoires ont été faites et le montant de la taxe a été calculée : elle s'élève à 120 € pour 2021, et 45 € pour 2022.

Ces sommes n'ayant pas été inscrites au budget primitif 2023, il convient de délibérer pour autoriser une décision modificative.

Les membres du Conseil Municipal acceptent.

- Dépréciation pour créances.

Une anomalie sera présente au compte de gestion pour défaut de non constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers.

Cette dépréciation est calculée sur l'état des restes des créances de plus de 2 ans.

Le montant de la provision est calculé à hauteur de 15% du total des créances de plus de 2 ans.

Le Conseil Municipal doit donc prévoir une décision modificative pour les crédits nécessaires pour constituer une provision à hauteur de 32,00 € au compte 6817. Il accepte.

- CHEMIN DES HAIES

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que pour des raisons de sécurité incendie, il convient d'élargir la voie « Impasse des Haies ».

Messieurs les agriculteurs sont venus à la mairie pour expliquer qu'ils acceptent de céder une bande de terrain sur leur parcelle, en échange de la portion de chemin communal qui dessert leurs bâtiments.

Une enquête publique sera nécessaire.

Madame le Maire propose de prendre renseignements auprès du bureau du Conseil des Maires et entreprendre les démarches nécessaires après accord du Conseil Municipal.

Les conseillers acceptent et chargent Madame le Maire de lancer la procédure.

- FOUR A PAIN

Suite à la dissolution de l'association la Mie du Four à Pain de Perrou, le Conseil Municipal lors de sa dernière réunion, avait évoqué qu'une association communale puisse reprendre la gestion de ce bâtiment.

Monsieur le Président du Comité Festivités est venu en mairie expliquer que les membres de son association ne souhaitent pas s'occuper de ce bien.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de contacter l'ancien propriétaire pour s'assurer des clauses initialement convenues.

- DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Cross des Pompiers

Un courrier a été envoyé à la commune sollicitant une participation au Cross des Pompiers. Les membres de l'assemblée décident de verser 100 €.

- Cantine Scolaire de Juvigny Val d'Andaine

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de la Commune de Juvigny Val d'Andaine concernant la participation financière au déficit du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal décide de verser une participation par repas servi aux enfants de PERROU, à hauteur de 1.40 €/repas pour 2021 et 1.50 €/repas pour 2022.

- Comité Festivités : illuminations de Noël

Monsieur le Président du Comité Festivités a fait parvenir un courrier au Conseil Municipal concernant des investissements pour les illuminations des fêtes de fin d'année.

Après avoir échangé et délibéré, l'assemblée décide d'octroyer une aide de 500 euros pour l'année 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 11 novembre rendez-vous à 11h30 devant la mairie. Vin d'honneur à la salle des associations : Monsieur CHEVEUX a été sollicité mais n'a pas souhaité l'organiser car son commerce sera fermé ce jour.
- Repas des Anciens : 15 novembre 2023 ;
- GROUPAMA / demande d'un habitant : dossier en gestion par la compagnie d'assurance ;
- CDC ANDAINE PASSAIS : taxe GEMAPI ;
- Cérémonie des Vœux du Maire 2024 : vendredi 12 janvier 2024 à 20h.

AUTRES QUESTIONS

Néant.

Séance terminée à 21h30.

Le Maire,